

DGCCRF - Conférence téléphonique du 21 avril 2020

SOLIDAIRES a posé ses questions par écrit avant la réunion, comme chaque semaine (cf. PJ en annexe au message). Pour le CNRP, nouveau report à la semaine suivante, mais un document devrait être envoyé cette semaine pour répondre à nos questions, donc on surveille la messagerie. Rappelons que SOLIDAIRES demande une réunion spécifique depuis plusieurs semaines, ces reports à répétition montrent que c'est nécessaire pour traiter le dossier dans les meilleures conditions.

Etat des lieux

C'est une certitude, en DDI, le ministère de l'intérieur ne veut pas communiquer d'état des lieux par direction de rattachement. Une volonté bien pratique pour occulter le fait que seules 60% des DDI transmettent un état des lieux au moins partiel à l'Intérieur. Quant aux DIRECCTE, on aura peut-être quelque chose ... peut-être pas... Une situation qui, aussi inconcevable soit-elle pour la DG, est bien la réalité et le quotidien de nos collègues en services déconcentrés !

Concernant les effectifs DGCCRF en administration centrale et dans les SCN, un tableau a été transmis avec le recensement au 16 avril 2020 :

Situation	Nbre agents
Télétravail	536
ASA enfants	12
ASA absence d'équipement	53
Congé maladie	21
Congés ou ARTT	27
Total général	649

Reprise de l'activité

Un groupe de travail administration s'est tenu hier, 20 avril, sous l'égide du secrétariat général des MEF. Une audioconférence se tiendra demain avec les fédérations des finances, SOLIDAIRES sera bien évidemment présent et vous tiendra informé-es !

A l'heure actuelle, les directions de Bercy en sont tout juste à lister les conditions permettant la reprise d'activité, à savoir : les conditions de restauration, de transports, de garde d'enfant, l'adaptation des locaux et les équipements requis, notamment le matériel de désinfection, le GHA, les masques (et déjà quel type de masque !) avec la possibilité d'une remise de masques propres tous les matins en conciergerie (au moins pour Paris au début ; les autres sites gérés en propre par la DGCCRF étant Montpellier et Morlaix, seuls sites CCRF hors Paris).

LE TELETRAVAIL RESTE LE PRINCIPE QUAND IL EST POSSIBLE !

De l'avis même de la Directrice Générale, tout le monde ne sera pas au bureau le 11 mai... et, selon André Schwob, tous ceux qui pourront continuer à être en télétravail [après cette date] devront y demeurer.

Congés

Concernant la mise en œuvre de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de congés, SOLIDAIRES a demandé une harmonisation des règles pour toutes et tous, et une instruction le plus tôt possible ! La période de dépôt des congés s'achèvera au plus tard à la fin de l'état d'urgence le 24 mai.

Si pour le patron de la DGAFP, l'ordonnance est extrêmement claire (c'est bien, il a une bonne image de son travail), pour SOLIDAIRES les flous ne manquent pas...

En effet si les collègues ayant toujours été en ASA se voient privés de 10 jours de congés, pour les télétravailleuses, le chef de service décide s'il impose ou pas 5 jours de congés... et concernant les collègues qui ont été dans plusieurs positions (ASA, télétravail, présentiel, maladie), c'est là très nébuleux... La demande de SOLIDAIRES de faire une note de déclinaison de l'ordonnance n'a pas été retenue, la DG se retranchant derrière le sempiternel « je n'ai pas autorité sur les DDI et les DIRECCTE ».

Ce n'est pas, en étant spectateurs et non pas acteurs que le ministère et la DG vont retrouver cette autorité...

Concernant les directions régionales et départementales interministérielles, c'est en effet aux chef-fes de service de décliner l'ordonnance...

SOLIDAIRES dénonce les comportements déjà à l'œuvre dans certaines directions, qui mettent déjà en place ces mesures malgré les inconnues qui demeurent. Beaucoup de chef-fes sont plus prompts à piquer des congés ou flicker les collègues qu'à prendre de leurs nouvelles ou garantir leur santé / sécurité.

En Administration Centrale, où la majorité des collègues télétravaillent, la Directrice Générale a déclaré qu'elle proposera que des jours de congés soient pris aux télétravailleuses, mais le nombre de CA n'a pas encore été déterminé. La décision sera prise de manière harmonisée avec le reste des services dépendants de Bercy.

Bref, des ordonnances prises à la sauvette, applicable de manière rétroactive, et déclinées sans harmonisation : le triomphe de l'arbitraire !

Mutations

SOLIDAIRES a indiqué à la DG son opposition à la fiche de poste parue hier concernant un poste d'Inspectrice bi-départemental Mayenne-Sarthe, et ce alors même que des collègues sont inscrit-es sur le tableau de mutation.

Pour la DG, l'appel à candidature est justifié par l'expertise particulière pour ce poste (bien que la filière ne se cantonne pas à ces deux départements !) et à la contrainte de la bi-départementalité. La DG a même invoqué l'argument de la transparence !

C'est bien la seule fois...

En effet, question transparence, la DG n'est pas la championne en la matière, puisqu'elle refuse de communiquer aux organisations syndicales la liste des postes vacants dans les structures, et des départs en retraites envisagés, contrairement à ce qui se faisait au bon vieux temps des CAP (avec un respect de certaines règles comme... la transparence tiens !).

Même refus à la demande de SOLIDAIRES de permettre aux collègues de se radier du tableau au vu des circonstances actuelles, la DG se contentant de limiter cette possibilité aux situations avérées d'évènement imprévisible ou de force majeure, où l'on peut se désister. Pas très bienveillant notamment envers les collègues qui devront mettre leur logement en vente, vu la situation actuelle de l'immobilier (et son futur proche).

Promotions

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires

93 bis rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org

La DG n'avance pas, les promotions n'ont pas encore été validées par la Fonction Publique.

Concours

Attention il ne s'agit que de propositions non validées par la Fonction Publique

La DG travaille sur la reprogrammation des épreuves. ATTENTION, nous allons évoquer les scénarios principaux, la DG en a également de secours pour tenir compte de l'évolution de la pandémie et des mesures gouvernementales...

⇒ L'oral du concours d'**Ingénieur** de laboratoire serait repoussé à fin juin ou en septembre.

⇒ L'examen professionnel de **B en A** se teindrait plutôt entre septembre et décembre avec un ajustement du nombre de centre d'examens.

⇒ Pour le concours d'**Inspecteurs** CCRF, c'est plus complexe :

- Calendrier : dans l'hypothèse principale, les oraux se tiendraient fin juin début juillet. Si ce n'est pas possible, au pire les oraux auraient lieu en septembre.
- Contenu : la DG réfléchit à une modification des épreuves, permise par les ordonnances gouvernementales : plus d'épreuve de langue, une durée de l'oral réduite de 40 à 30 minutes, un jury réduit de 3 à 2 membres, et le cas échéant une modification des coefficients.
- La visioconférence est une éventualité pour les oraux, mais la formule étant lourde à mettre en œuvre, elle serait éventuellement utilisée pour les personnes dont l'état de santé le justifie (femmes enceintes notamment), ou les candidat-es qui sont dans les DOM.

Formation initiale

Attention il ne s'agit à ce stade que de réflexions et pas de décisions

SOLIDAIRES a rappelé également les incertitudes et risques pour nos collègues **stagiaires en formation initiale**. La DG n'a pas encore arrêté de mesures définitives eu égard aux incertitudes sur le scénario de déconfinement :

- **Contrôleurs** : la DG estime qu'étant donné leur faible nombre il n'est « pas impossible » que leur formation reprenne à Montpellier, en les espaçant dans les salles de cours et en prenant les dispositions nécessaires ;
- **Inspecteurs**, beaucoup plus nombreux, le respect des mesures de distanciation s'annonce compliqué (en langage administratif ... en français on dit impossible), la formation théorique ne sera pas achevée dans le calendrier prévu. Quoi qu'il en soit, une bonne part des stagiaires ayant encore un bail arrivant bientôt à échéance, la DG souhaite leur laisser la possibilité de s'organiser pour reprendre leurs affaires. Il est donc possible que les stagiaires ne repassent pas à l'école avant l'été. Malgré la formation à distance, la DG pense poursuivre certains modules de formation à la rentrée, ainsi que les épreuves. La DG s'orienterait alors vers un report des dates de titularisation... rajoutant du stress aux stagiaires, dans une période suffisamment compliquée comme cela ! Concernant le choix des affectations, la DG reste sur l'hypothèse de communiquer la liste des résidences fin mai. Les affectations ne se passeraient pas « en amphi » comme d'habitude mais de manière dématérialisée ou « autre chose », le choix n'étant pas arrêté.
- **IP**, peu nombreux, la DG essaye de placer au maximum les formations fin juin et juillet, voire fin août début septembre, pour des prises de poste en septembre. Se pose la question de la répartition des formations entre Paris et Montpellier...

Formation continue

SOLIDAIRES s'est dit étonné de l'envoi par le bureau 2B d'un message hier, lundi 20 avril, qui prévoit des stages à partir de début juin, alors que les modalités du déconfinement ne sont pas connues dont notamment les structures d'hébergements et de restaurations qui ne seront pas forcément ouverts.

La cheffe du personnel a indiqué qu'il fallait avancer et que s'il s'avère impossible de maintenir les stages, ils seraient reportés.

Pour SOLIDAIRES, cette réunion a encore été l'occasion de constater une fois de plus les effets pervers de l'interministérialité sur les droits des personnels de la DGCCRF...

Prochaine réunion spécifique CNRP mardi prochain 28 avril, 10 heures.